

N°CC/46/1.1/2022-56

DECISION COMMUNAUTAIRE

« Fourniture de Végétaux pour plantation des espaces verts et mise en culture de suspensions et jardinières sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat. Signature du Marché avec l'entreprise LE JARDIN VEGETAL

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10 ;

VU la délibération n° DE/44/5.4/06.07.2022.17 du 6 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acheter des végétaux pour les plantations des espaces verts et pour la mise en culture de suspensions et jardinières sur le territoire communautaire, (Décret n° 2018-1075 du 3.12.2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et Ordonnance n° 2018-1074 du 26.11.2018 portant partie législative du code de la commande publique). Article L2123 et article R 2123 régissant la procédure adaptée ;

Après mise en œuvre de la procédure ;

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le marché n° 2022-01 avec l'entreprise désignée ci-dessous :

Nom : **SAS LE JARDIN VEGETAL**

Adresse : **869, Chemin du Castellas- 84200 CARPENTRAS.**

N° Siret : **404 006 538 00031**

- Montant minimum pour trois (3) ans fermes : **30 000,00 € HT**

- Montant maximum pour trois (3) ans fermes : **Seuil maximum des procédures adaptées.**

Article 2 : L'accord-cadre commence à la date notifiée dans l'Ordre de Service pour une durée initiale de TROIS (3) ans fermes. Il n'est pas prévu de reconduction.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces fournitures seront inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Monteux, le 28 mars 2022

Le Président,



Acte exécutoire

Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :

Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :

Envoyé le : 31mars 2022

Affiché le : 31mars 2022

Christian GROS,

Président de la Communauté d'Agglomération
« Les Sorgues du Comtat »

